

EAU ASSAINISSEMENT DE

OLLIERES

N° 9020-07-3020

Delibération sur le compte administratif,

sur le compte de gestion ~~annulé~~

~~Hydrogénation des réservoirs.~~

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

Lors du vote du compte de gestion annulé	
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	13
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

Francis DUAUQUER

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de **Francis DUAUQUER**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		98 493,66
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	185 101,50	147 698,45
Totaux	185 101,50	246 192,11
Résultat de clôture		61 090,61

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
		287 605,75
	15 969,99	45 103,90
	15 969,99	332 709,65
		316 739,66

	ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
		386 099,41
	201 071,49	192 802,35
	201 071,49	578 901,76
		377 830,27

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

316 739,66
121 702,60
104 114,00
299 151,06

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bien d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)



Accusé de réception en préfecture
083-218300895-20200730-2020-07-30-20
Date de télétransmission : 31/07/2020
Date de réception préfecture : 31/07/2020

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
Nouvel France Informatique - 59310 MOURMELIN

Francis DUAUQUER
Philippe
Hubert - Carole
Pa
Anna
Etienne
Etienne